

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 16 octobre 2023

Délibération N° DE_004_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Francis SARTRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Christine HUGON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Externalisation d'études dans le cadre de la procédure d'élaboration du SCOT

Après en avoir échangé avec les membres du Comité de Pilotage en charge du suivi du SCOT, Monsieur le Président, propose aux membres du Comité Syndical d'externaliser la réalisation de l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale du SCOT qui nécessitent des compétences spécifiques

Monsieur le Président propose également de s'a
spécialisé en droit de l'urbanisme, de l'environn

RF
Préfecture
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/10/2023
048-200078343-DE_004_2023-DE

territoriales, pour l'accompagner durant la procédure de passation des appels d'offres et pour l'assister tout au long de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. L'objectif de la mission est de sécuriser la procédure, les documents qui composent le SCOT et les actes produits (délibérations, formalités, avis, etc.).

Monsieur le Président, propose au Comité Syndical :

- D'externaliser les études précitées et de recourir à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement juridique.
- De solliciter au minimum deux cabinets d'avocats pour demander des devis et permettre au Président de retenir l'offre la mieux-disante.
- De constituer les dossiers de consultation des entreprises puis de procéder au lancement des marchés publics des études à externaliser

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide :

- D'externaliser les études précitées et de recourir à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement juridique.
- De solliciter au minimum deux cabinets d'avocats pour demander des devis et permettre au Président de retenir l'offre la mieux-disante.
- De constituer les dossiers de consultation des entreprises puis de procéder au lancement des marchés publics des études à externaliser

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Madame Christine HUGON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/10/2023
048-200078343-DE_004_2023-DE